

M
 Le treize du mois de mai de L'an mil Sept cent cinquante
 Sept je soussigné curé de cette eglise ai donné La benediction
 nuptiale à pierre André hebant fils de feu pierre et de
 feuë marië martine Serin d'une part et jenne claire
 Lambin fille de jacques et de feuë marië jacqueline
 hebant d'autre part, et les ai mariés, publication des
 trois bans préalablement faite et dispense obtenue en
 cour de Rome du deuxieme au troisieme degre de consangui-
 nité comme il nous est apparu par Le resort de Monsieur
 Barlat official en datte du sept du present mois de mai,
 de même que de La Legitimation de L'enfant qu'ils ont
 eu avant Ledit mariage: furent present audit mariage
 Adrien hebant oncle de La mariante, jacques Lambin
 frere de La mariante, jean francois huchette cousin du
 mariant et antoine queream jeune homme de cette paroisse
 qui ont signés cet avec moi, exceptés Adrien hebant,
 jacques Lambin, antoine queream et La mariante qui ont
 mis Leur marque ordinaire pour ne sçavoir écrire de
 ce interpellés. mais Ledit jacques Lambin a déclaré en après
 sçavoir écrire.

pierre andré hebant

Marque + de jenne claire Lambin

Marque + de Adrien hebant

Marque + de antoine queream

jacques theodore lambin

jean francois huchette

A. b. Kindt pretre

M.1757.5.13

Le treize du mois de mai de l'an mil sept cent cinquante sept je sousigné curé de cette eglise ai donné la benediction nuptiale à pierre André hebant fils de feu pierre et de feu marie martine sterin d'une part et jenne claire lambin fille de jacques et de feu marie jacqueline hebant d'autre part , et les ai mariés , publication des trois bans prealablement faite et dispense obtenue en cour de Rome du deuxieme au troisieme degré de consanguinité comme il nous est apparu par le rescrit de Monsieur Barlot official en datte du sept du present mois de mai , de meme que de la legitimation de l'enfant qu'ils ont eu avant ledit mariage : furent presens audit mariage Adrien hebant oncle de la mariante , jacques lambin frere de la mariante , jean françois huchette cousin du mariant et antoine quercam jeune homme de cette paroisse qui ont signés cet avec moi , exceptés Adrien hebant , jacques Lambin , antoine quercam et la mariante qui ont mis leur marque ordinaire pour ne sçavoir ecrire de ce interpellés ./ . mais ledit jacques lambin a déclaré en après sçavoir ecrire./.

pierre andre hebant

Marque + de jenne claire Lambin

Marque + de Adrien hebant

Marque + de antoine quercam

jacques theodore lambin

jean francois huchette

A . f . b . Kindt pretre